



## Stage obligatoire des 3èmes

publié le 02/10/2017

Du 05 au 09 février 2018

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons que votre enfant en classe de 3ème devra effectuer un stage du 5 au 9 février 2018.

Il est interdit de le faire en milieu scolaire (cf lettre donnée à votre enfant)

De plus merci de faire très attention aux différents champs à remplir sur la convention. Toute convention mal remplie sera redonnée à l'élève.

De plus veuillez trouver en PJ la circulaire concernant l'interdiction de faire des stage en milieu scolaire.

Merci de votre compréhension et coopération

Cordialement

 [circulaire\\_ecole-2](#) (PDF de 413.3 ko)



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.